

SIDI-BEL-ABBES / UNIVERSITE DJILLALI-LIABES**L'administration accusée par le Cnes**

Lors de son assemblée générale qui s'est tenue mardi 16 janvier, le Cnes de Sidi-Bel-Abbès solidaire avec ses collègues enseignants de Béjaïa en l'occurrence, M. Aïssat Karmel et M. Arabi Mohamed et ceux de Constantine, contre lesquels des poursuites judiciaires ont été engagées, interpelle le ministre de l'Enseignement supérieur pour une levée des peines prononcées à leur encontre. Cette interpellation n'était pas le seul point de l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Le Cnes a aussi évoqué plusieurs problèmes avec l'administration à savoir celui de la commission des œuvres sociales de l'université Djillali-Liabès de Sidi-Bel-Abbès dont soulignent-ils, le mandat a expiré depuis une année.

Le recteur a diligencé une enquête sur la gestion de cette commission, or, ajoutent-ils, nous constatons une lenteur quant à l'aboutissement de l'enquête et les résultats jusque-là ne sont pas encore connus, cette

prétendue enquête n'a été ouverte que dans le but de bloquer les fonds des œuvres sociales.

L'assemblée générale donne au Cnes le feu vert pour entamer les démarches nécessaires pour la tenue des élections d'une nouvelle commission.

En ce qui concerne la situation de l'université, l'assemblée générale a fustigé l'administration et l'accuse d'avoir saisi la période de repli de la section du Cnes pour imposer, son hégémonie et semer le désordre au sein de l'université citant comme exemples la remise en cause des conventions et protocoles signés ou contractés entre l'administration et le Cnes, la nomination d'enseignants au poste de maître de conférences sans que ces derniers remplissent les conditions requises.

L'absence de rigueur dans la gestion a fait, s'insurge le Cnes, que toute une partie des enseignants, a été privée de la régularisation des arriérés des salaires au mois de juillet sans oublier

les rejets répétés de différents documents et engagements par le contrôleur financier à l'exemple de la prime de recherches de l'année 2006 qui demeure non payée jusqu'à l'heure actuelle. Le Cnes reproche à l'administration d'avoir fait du copinage et de l'allégeance dans la nomination de responsables dans le non-respect du critère de choix, de ne pas avoir respecté les textes concernant l'élection des membres du conseil scientifique au sein de la faculté de droit et d'avoir entouré d'opacité complète le recrutement des enseignants sans impliquer le conseil scientifique.

Le Cnes soulève dans son communiqué publié à l'issue de l'assemblée générale, la question du logement, l'opération de désistement des logements conventionnés qui tarde à commencer, l'acquisition de nouveaux logements au profit des enseignants qui n'est pas prise en charge avec absence de bilan sur les précédents quotas. Déduisant un viol systématique des lois

et de la réglementation à tous les niveaux, ajoutant que le conseil scientifique de l'université ne s'est jamais réuni depuis son installation et que les compétences sont mises à l'écart.

L'assemblée générale dénonce, dit-elle, l'urgence de l'administration dans les affaires internes du syndicat et rappelle à M. le recteur que la loi est au-dessus de tout.

A ce propos, M. le recteur, que nous avons contacté, s'est contenté de nous dire que : "Heureusement que nos collègues enseignants prétendant appartenir au Cnes arrivent finalement à comprendre que la loi est au-dessus de tout et de tous et l'invite chacun d'eux à revoir le dernier jugement de la chambre administrative qui a refusé tout droit de représentativité du Cnes en dehors du bureau national sis à Alger et à revoir les textes réglementaires qui régissent la représentativité syndicale dans notre pays et le statut même du Cnes".

A. M.

ADRAR**L'éducation au service du citoyen**

Une réunion s'est tenue mercredi dernier au lycée Abi-Hamed-El-Ghazali et a regroupé le directeur de l'éducation, le secrétaire général, le chef de service et les directeurs de collège de la wilaya. Le directeur de l'éducation a mis l'accent sur l'importance de la levée des couleurs nationales au niveau des établissements scolaires en présence de tout le personnel administratif, pédagogique ainsi que des élèves.

Cette instruction intervient suite à la circulaire ministérielle n° 419 du 26/12/2006. Elle consiste à mettre en exergue l'importance que chacun doit accorder à l'emblème national qui doit obéir à des règles strictes. Le levé s'effectue le matin, la descente en fin d'après-midi et ce, chaque

jour de la semaine. Le directeur de l'éducation a également fait allusion au menu des internes et à la nécessité de faire participer les représentants des élèves et veiller à l'améliorer en qualité et en quantité et d'accorder le temps qu'il faut à la réception des parents d'élèves et à leur prêter l'oreille. Il fut question de châtiments corporels qui sont à bannir de nos établissements et à faire preuve de plus de tact et de compréhension. En somme, un châtiment pédagogique.

Les directeurs de collège doivent impérativement fournir à la Direction de l'éducation la liste des meilleurs élèves de chaque niveau, ayant obtenu la meilleure moyenne en vue de les réunir pour les encourager et les récompenser. Les

élèves, ajoute le directeur de l'éducation, doivent faire l'objet d'une attention particulière, à savoir les écouter, les comprendre afin de leur permettre une bonne scolarité et surmonter le handicap qui pourrait entraver leurs études.

Les carnets de correspondance en possession des élèves doivent faire l'objet d'un suivi permanent et régulier et toute absence, comportement anormal, note évaluative sont portés et enregistrés afin que les parents puissent s'en rendre compte et ainsi une véritable coordination est établie au profit de l'élève.

La Direction de l'éducation a également précisé qu'il est indispensable de faire participer l'association des parents d'élèves qui doit être informée régulièrement

afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle, car notre souci majeur demeure bien entendu l'élève à qui on doit garantir une bonne scolarité.

El Hachemi

LOGEMENTS SOCIAUX A TIARET**La liste des 732 bénéficiaires sera affichée dimanche**

Six mois après la distribution de 800 logements sociaux, une autre liste portant quelque 732 noms sera affichée ce dimanche à travers les différentes annexes de l'APC, c'est du moins ce qu'a déclaré M. Fichouche Rabie, chef de daïra de Tiaret, mettant ainsi fin aux spéculations et à l'attente des citoyens de se voir offrir enfin un toit.

Cette liste arrêtée initialement à 700 unités avant de s'étaler à 732, a porté le nombre de logements sociaux distribués depuis l'an dernier à 2 210 pour la seule commune de Tiaret et à 3 442 à travers le territoire de la wilaya. C'est dire de l'importance du programme d'habitat dont a bénéficié la wilaya durant les dernières années. Parmi ces futurs bénéficiaires, figurent près de 400 citoyens dont les habitations menacent ruine, précisent les mêmes sources.

Cette opération intervient après l'étude de 9 646 dossiers par la commission d'attribution de logements, avec

EL-KEURT (MASCARA)**Les assassins présumés du militaire placés sous mandat de dépôt**

L'assassinat du jeune militaire dans la soirée de dimanche dernier avait défrayé la chronique à Mascara. Le lieutenant Aârouba dans la commune d'El-Keurt est connu pour être malsain, car il y eut précédemment des agressions. Cette fois-ci, la victime se trouvait avec sa compagne, une jeune étudiante quand ils seront surpris par des hommes encagoulés qui enlèveront celle-ci après avoir agressé le militaire à coups de couteau. Après avoir été retenue un moment, elle sera libérée, les gendarmes de la compagnie de Mascara investissent les lieux et remonteront jusqu'à la fille, elle aussi victime qui arrivera à reconnaître, l'un des assaillants.

Le mobile du crime était manifestement le vol puisque le véhicule du militaire sera dépouillé. Au bout de 48 heures, l'affaire est bouclée et cinq individus seront interpellés. Ils étaient présentés jeudi dernier devant le procureur de la République de Mascara, la procédure a pris fin vers 17 h et ils ont été placés sous mandat de dépôt. Leur âge varie entre 19 et 30 ans. A. D., S. A., L. A. et M. L. devront répondre des accusations de constitution d'association de malfaiteurs, vol qualifié, détérioration de bien d'autrui, tentative d'enlèvement et meurtre avec préméditation. L. S., lui, est accusé de non-dénonciation.

M. Meddeber

Un agent de la Direction du commerce placé sous mandat de dépôt

C'est une souricière qui a été tendue à un agent des services de la Direction du commerce de la wilaya de Mascara par les éléments de la police judiciaire. Il a été pris en flagrant délit de corruption. C'est un boucher qui avait alerté auparavant les services de police, le montant de la somme remise à l'agent de la direction du commerce indécrotte est estimée à environ 7000 DA.

Présenté ce jeudi devant le procureur de la République il a été placé sous mandat de dépôt.

M. M.

STATIONS-SERVICE DU CENTRE-VILLE**Beaucoup reste à faire**

La ville d'Adrar compte cinq stations-services dont deux relèvent du secteur étatique. Notre attention est retenue par celle qui se trouve tout près de l'endroit réservé à la tenue de la "foire".

Gérée par la Sonatrach, cette station est livrée à elle-même. Les agents chargés d'assurer le service souffrent le martyre de jour comme de nuit, hiver comme été, ils sont là à braver le froid et la chaleur sans aucun abri.

En effet, si une petite bicoque servant à étaler quelques produits existe, l'extérieur où se trouvent les pompes (essence et gasoil) est nu. Aucune toiture, aucun entretien.

Le passage est parsemé de crevasses et les pistolets censés remplir les réservoirs fuient de partout. Parfois, un seul agent pour les deux pompes et la vente de bouteilles de gaz butane. Quelques actions timorées concernant la construction ont vu le jour mais au rythme de l'avancement des travaux, on n'est pas encore sorti de l'auberge.

Par contre, chez les autres privés qui gèrent leurs propres stations, c'est tout à fait le contraire. Le pompiste est mieux représenté, à l'abri du soleil, même la fontaine fraîche existe. Vérité au-delà, erreur en deçà.

E. H.

logements sociaux, chose qui fera certainement le bonheur de l'OPGI qui a tout le temps décrié les retards accusés en ce sens et dont les conséquences sont connues en matière de préjudices financiers engendrés par la dégradation, les frais de gardiennage et du loyer.

Dans la même optique, 71 familles dont 64 ayant élu domicile dans des bidonvilles à Zaâroua dans la périphérie sud de la ville, et 7 habitant des masures sur le pipe traversant le quartier de Oued Tolba ont été transférées au cours de la semaine dernière au centre de transit de Karman et leurs baraques éradiquées et ce, en présence des représentants de la daïra, l'APC, la Duc, la police de l'urbanisme et la Protection civile. Ces familles ont été recasées à titre temporaire en attendant de leur attribuer des logements neufs à l'issue de la prochaine distribution prévue dans les mois à venir.

Mourad Benameur